

Conférence du désarmement

7 mai 2020
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 27 avril 2020, adressée par la Mission permanente de la République islamique d'Iran, transmettant les amendements proposés par la République islamique d'Iran au projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020, aux séances plénières de la première partie de la session de 2020 de la Conférence du désarmement

La Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Bureau des affaires de désarmement en sa qualité de secrétariat de la Conférence du désarmement, et a l'honneur de se référer aux amendements proposés par la République islamique d'Iran au projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020, aux séances plénières de la première partie de la session de 2020 de la Conférence.

La Mission permanente de la République islamique d'Iran a en outre l'honneur de demander que les documents joints à la présente note verbale, où figurent les amendements, soumis par l'Iran, au projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020, soient enregistrés et distribués en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La Mission permanente de la République islamique d'Iran saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des affaires de désarmement les assurances de sa très haute considération.



Amendements au projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 (CD/WP.626/Rev.1), proposés par l'Iran

13 février 2020

Document de travail révisé sur un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020

La Conférence du désarmement,

Consciente de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement mise en place par la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au désarmement,

Ayant pour but de doter la Conférence du désarmement d'un programme de travail qui soit sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations,

Appliquant son ordre du jour figurant dans le document CD/2183,

S'efforçant de progresser dans les travaux de fond de la Conférence,

Conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, par lequel la Conférence est invitée à établir son programme de travail, sur la base de son ordre du jour,

Décide :

20 janvier 2020-27 mars 2020

Déclarations en séances plénières

Mise en place des arrangements relatifs aux organes subsidiaires

Débat de haut niveau

Autres questions d'organisation

Supervision des travaux des organes subsidiaires

25 mai 2020-10 juillet 2020

Déclarations en séances plénières

Supervision des travaux des organes subsidiaires

Autres questions d'organisation

Réunion de la société civile

3 août 2020-18 septembre 2020

Déclarations en séances plénières

Supervision des travaux des organes subsidiaires, examen et adoption des rapports des organes subsidiaires

Examen et adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies

1. De créer, en application de l'article 23 de son règlement intérieur, quatre organes subsidiaires sur les points 1 (un) à 4 (quatre) de son ordre du jour, et un organe subsidiaire sur les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) de l'ordre du jour, une attention particulière étant accordée aux éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants ~~et aux mesures supplémentaires~~, et aux possibilités de négociation.
2. Les organes subsidiaires créés en application de la présente décision auront pour tâche ~~d'examiner et de recommander des mesures efficaces~~ **(de négocier les éléments d'instruments juridiquement contraignants et leur portée)**, dans l'esprit du Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement. À cette fin, les organes subsidiaires pourront approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents, ~~et ils pourront parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues à la Conférence du désarmement comme énoncé au paragraphe 1,~~ en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.
3. Les organes subsidiaires seront présidés par les Coordonnateurs désignés par la Conférence, sous la direction du Président ou de la Présidente, selon une représentation géographique équitable.
4. Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 de ce même règlement, le temps alloué étant réparti équitablement.
5. Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur, la participation aux organes subsidiaires restera ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres de la Conférence qui ont été invités à participer aux travaux de la Conférence à sa session de 2020.
6. Un rapport sur les progrès accomplis par chaque organe subsidiaire et approuvés par consensus sera soumis par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire, à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président ou de la Présidente, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.
7. Par une décision ultérieure, la Conférence appliquera la présente décision, y compris le calendrier et la liste des Coordonnateurs désignés pour les organes subsidiaires.
8. La présente décision est prise pour la session de 2020, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement.

Amendements au projet de décision (CD/WP.627), proposés par l'Iran

13 février 2020

Projet de décision

La Conférence du désarmement,

Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur et en application de sa décision CD/WP.626/Rev.1,

Décide :

1. De nommer, sur la base d'une répartition géographique équitable, les coordonnateurs d'organes subsidiaires suivants :

- Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – S. E. M. Emilio Rafael Izquierdo Miño, Ambassadeur d'Équateur ;
- Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées – S. E. M. Ignacio Sánchez de Lerín, Ambassadeur d'Espagne ;
- Organe subsidiaire 3 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace – M^{me} Dayani Mendis, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de Sri Lanka ;
- Organe subsidiaire 4 : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes – S. E. M. Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon ;
- Organe subsidiaire 5 : Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – ~~Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées,~~ conformément à la décision CD/WP.626/Rev.1 – S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus.

2. Que les organes subsidiaires se réuniront conformément au calendrier annexé à la présente décision.

Calendrier des réunions des organes subsidiaires, établi en application de la décision figurant dans le document CD/WP.626/Rev.1

Organe subsidiaire 1	10 mars (après-midi) ; 2 juin (après-midi) ; 3 juin (après-midi) ; 4 juin (matin et après-midi) ; 17 août (après-midi)	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
Organe subsidiaire 2	12 mars (après-midi) ; 9 juin (après-midi) ; 10 juin (après-midi) ; 11 juin (matin et après-midi) ; 7 août (après-midi)	Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
Organe subsidiaire 3	16 mars (après-midi) ; 7 juillet (après-midi) ; 8 juillet (après-midi) ; 9 juillet (matin et après-midi) ; 24 août (après-midi)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace
Organe subsidiaire 4	24 mars (après-midi) ; 4 août (après-midi) ; 5 août (après-midi) ; 6 août (matin et après-midi) ; 25 août (après-midi)	Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
Organe subsidiaire 5	17 mars (après-midi) ; 29 juin (matin et après-midi) ; 30 juin (après-midi) ; 1 ^{er} juillet (après-midi) ; 26 août (matin)	Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées, conformément à la décision CD/WP.626/Rev.1

Amendements proposés par l'Iran :

Option 1 : Conserver l'énoncé des fonctions des organes subsidiaires et, aux deux premiers alinéas, ajouter les membres de phrase ci-après :

- Organe subsidiaire 1 : « **avec pour thème général l'interdiction et l'élimination vérifiable, irréversible et transparente de toutes les armes nucléaires** », de sorte que l'alinéa se lise comme suit : « Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, **avec pour thème général l'interdiction et l'élimination vérifiable, irréversible et transparente de toutes les armes nucléaires** »
- Organe subsidiaire 2 : « **passée et actuelle** », de sorte que l'alinéa se lise comme suit : « Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production

passée et actuelle de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Option 2: Reprendre textuellement, pour chacun des cinq organes subsidiaires, l'intitulé du ou des point(s) de l'ordre du jour correspondant(s) tel qu'énoncé dans le document CD/2183 :

- **Organe subsidiaire 1.** Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
- **Organe subsidiaire 2.** Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
- **Organe subsidiaire 3.** Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
- **Organe subsidiaire 4.** Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
- **Organe subsidiaire 5.** Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques. Programme global de désarmement. Transparence dans le domaine des armements.

Option 3: Supprimer l'intégralité du contenu de la troisième colonne du tableau pour tous les organes subsidiaires.

Amendements au projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020 (CD/WP.626/Rev.2), proposés par l'Iran

24 février 2020

Projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020

La Conférence du désarmement,

Consciente de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement mise en place par la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au désarmement,

Ayant pour but de doter la Conférence du désarmement d'un programme de travail qui soit sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations,

Appliquant son ordre du jour figurant dans le document CD/2183,

S'efforçant de progresser dans les travaux de fond de la Conférence,

Conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, par lequel la Conférence est invitée à établir son programme de travail, sur la base de son ordre du jour,

Décide :

20 janvier 2020-27 mars 2020	Déclarations en séances plénières
	Mise en place des arrangements relatifs aux organes subsidiaires
	Débat de haut niveau
	Autres questions d'organisation
	Supervision des travaux des organes subsidiaires
25 mai 2020-10 juillet 2020	Déclarations en séances plénières
	Supervision des travaux des organes subsidiaires
	Autres questions d'organisation
3 août 2020-18 septembre 2020	Réunion de la société civile
	Déclarations en séances plénières
	Supervision des travaux des organes subsidiaires, examen et adoption des rapports des organes subsidiaires
	Examen et adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies

1. De créer, en application de l'article 23 de son règlement intérieur, des organes subsidiaires sur les points 1 (un) à 4 (quatre) de son ordre du jour, et un organe subsidiaire sur les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) de l'ordre du jour, ~~qui pourrait aussi examiner les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence.~~ Dans leurs travaux, les organes subsidiaires exploreraient les domaines ci-après ~~et tout autre domaine dont ils seraient convenus,~~ conformément au Règlement intérieur :

a) **(Négocier les éléments d'instruments juridiquement contraignants et leur portée, dans l'esprit du Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement)**, ~~Parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues à la Conférence du désarmement~~, en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures ;

b) Approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents ;

c) ~~Envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations.~~

2. Chaque organe subsidiaire sera présidé par un coordonnateur désigné par la Conférence, sous la direction du Président ou de la Présidente, selon une représentation géographique équitable.

3. Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 de ce même règlement, le temps alloué étant réparti équitablement.

4. Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur, la participation aux organes subsidiaires restera ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres de la Conférence qui ont été invités à participer aux travaux de la Conférence à sa session de 2020.

5. Un rapport sur les progrès accomplis et approuvés par chaque organe subsidiaire sera soumis par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président ou de la Présidente, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. La présente décision est prise pour la session de 2020, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement.

Amendements au projet de décision révisé (CD/WP.627/Rev.1), proposés par l'Iran

24 février 2020

Projet de décision révisé

La Conférence du désarmement,

Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur et en application de sa décision CD/WP.626/Rev.2,

Décide :

1. De nommer, sur la base d'une répartition géographique équitable, les coordonnateurs d'organes subsidiaires suivants :

- Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – S. E. M. Emilio Rafael Izquierdo Miño, Ambassadeur d'Équateur ;
- Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées – S. E. M. Ignacio Sánchez de Lerín, Ambassadeur d'Espagne ;
- Organe subsidiaire 3 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace – M^{me} Dayani Mendis, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de Sri Lanka ;
- Organe subsidiaire 4 : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes – S. E. M. Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon ;
- Organe subsidiaire 5 : Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – ~~Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées,~~ conformément à la décision CD/WP.626/Rev.2 – S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus.

2. Que les organes subsidiaires se réuniront conformément au calendrier annexé à la présente décision.

Calendrier des réunions des organes subsidiaires, établi en application de la décision figurant dans le document CD/WP.626/Rev.2

Organe subsidiaire 1	10 mars (après-midi) ; 2 juin (après-midi) ; 3 juin (après-midi) ; 4 juin (matin et après-midi) ; 17 août (après-midi)	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
Organe subsidiaire 2	12 mars (après-midi) ; 9 juin (après-midi) ; 10 juin (après-midi) ; 11 juin (matin et après-midi) ; 7 août (après-midi)	Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
Organe subsidiaire 3	16 mars (après-midi) ; 7 juillet (après-midi) ; 8 juillet (après-midi) ; 9 juillet (matin et après-midi) ; 24 août (après-midi)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace
Organe subsidiaire 4	24 mars (après-midi) ; 4 août (après-midi) ; 5 août (après-midi) ; 6 août (matin et après-midi) ; 25 août (après-midi)	Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
Organe subsidiaire 5	17 mars (après-midi) ; 29 juin (matin et après-midi) ; 30 juin (après-midi) ; 1 ^{er} juillet (après-midi) ; 26 août (matin)	Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – Transparence dans le domaine des armements – Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées, conformément à la décision CD/WP.626/Rev.2

Amendements proposés par l'Iran :

Option 1 : Conserver l'énoncé des fonctions des organes subsidiaires et, aux deux premiers alinéas, ajouter les membres de phrase ci-après :

- Organe subsidiaire 1 : « **avec pour thème général l'interdiction et l'élimination vérifiable, irréversible et transparente de toutes les armes nucléaires** », de sorte que l'alinéa se lise comme suit : « Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, **avec pour thème général l'interdiction et l'élimination vérifiable, irréversible et transparente de toutes les armes nucléaires** »

- Organe subsidiaire 2 : « **passée et actuelle** », de sorte que l'alinéa se lise comme suit : « Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production **passée et actuelle** de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Option 2: Reprendre textuellement, pour chacun des cinq organes subsidiaires, l'intitulé du ou des point(s) de l'ordre du jour correspondant(s) tel qu'énoncé dans le document CD/2183 :

- **Organe subsidiaire 1.** Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
- **Organe subsidiaire 2.** Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
- **Organe subsidiaire 3.** Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
- **Organe subsidiaire 4.** Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
- **Organe subsidiaire 5.** Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques. Programme global de désarmement. Transparence dans le domaine des armements.

Option 3: Supprimer l'intégralité du contenu de la troisième colonne du tableau pour tous les organes subsidiaires.

Amendements au projet de proposition concernant les travaux de la Conférence du désarmement pour 2020 (CD/WP.626/Rev.3), proposés par l'Iran

2 mars 2020

Document de travail révisé sur un projet de proposition concernant les travaux de la Conférence du désarmement pour 2020

La Conférence du désarmement,

Consciente de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement mise en place par la première session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée au désarmement,

Ayant pour but de doter la Conférence du désarmement d'un programme de travail qui soit sans préjudice de toute position, proposition ou priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations,

Appliquant son ordre du jour figurant dans le document CD/2183,

S'efforçant de progresser dans les travaux de fond de la Conférence,

Conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, par lequel la Conférence est invitée à établir son programme de travail, sur la base de son ordre du jour,

Décide :

20 janvier 2020-27 mars 2020

Déclarations en séances plénières

Mise en place des arrangements relatifs aux organes subsidiaires

Débat de haut niveau

Autres questions d'organisation

Supervision des travaux des organes subsidiaires

25 mai 2020-10 juillet 2020

Déclarations en séances plénières

Supervision des travaux des organes subsidiaires

Autres questions d'organisation

Réunion de la société civile

3 août 2020-18 septembre 2020

Déclarations en séances plénières

Supervision des travaux des organes subsidiaires, examen et adoption des rapports des organes subsidiaires

Examen et adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies

1. De créer, en application de l'article 23 de son règlement intérieur, quatre organes subsidiaires sur les points 1 (un) à 4 (quatre) de son ordre du jour, et un organe subsidiaire sur les points 5 (cinq), 6 (six) et 7 (sept) de l'ordre du jour, une attention particulière étant

accordée aux éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants ~~et aux mesures supplémentaires~~, et aux possibilités de négociation.

2. Les organes subsidiaires créés en application de la présente décision auront pour tâche ~~d'examiner et de recommander des mesures efficaces~~ **(de négocier les éléments d'instruments juridiquement contraignants et leur portée)**, dans l'esprit du Document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement. À cette fin, les organes subsidiaires pourront approfondir les discussions techniques et élargir les points de convergence, notamment en associant, comme le prévoit le Règlement intérieur, les experts compétents, ~~et ils pourront parvenir à un accord sur les domaines pour lesquels il y a convergence de vues à la Conférence du désarmement comme énoncé au paragraphe 1,~~ en prenant en considération toutes les vues et propositions pertinentes passées, présentes et futures.

3. Les organes subsidiaires seront présidés par les Coordonnateurs désignés par la Conférence, sous la direction du Président ou de la Présidente, selon une représentation géographique équitable.

4. Les organes subsidiaires se réuniront conformément aux dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur, et mèneront leurs travaux conformément aux dispositions de l'article 18 de ce même règlement, le temps alloué étant réparti équitablement.

5. Conformément à l'article 35 du Règlement intérieur, la participation aux organes subsidiaires restera ouverte à tous les États membres de la Conférence du désarmement et aux États non membres de la Conférence qui ont été invités à participer aux travaux de la Conférence à sa session de 2020.

6. Un rapport sur les progrès accomplis par chaque organe subsidiaire et approuvés par consensus sera soumis par le Coordonnateur de l'organe subsidiaire à la Conférence du désarmement, par l'intermédiaire du Président ou de la Présidente, pour adoption et mention dans le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies.

7. Par une décision ultérieure, la Conférence appliquera la présente décision, y compris le calendrier et la liste des Coordonnateurs désignés pour les organes subsidiaires.

8. La présente décision est prise pour la session de 2020, sans préjudice de toute décision ultérieure prise au début des sessions annuelles suivantes de la Conférence du désarmement.

Amendements au projet de décision révisé (CD/WP.627/Rev.2), proposés par l'Iran

2 mars 2020

Projet de décision révisé

La Conférence du désarmement,

Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur et en application de sa décision CD/WP.626/Rev.3,

Décide :

1. De nommer, sur la base d'une répartition géographique équitable, les coordonnateurs d'organes subsidiaires suivants :

- Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire – S. E. M. Emilio Rafael Izquierdo Miño, Ambassadeur d'Équateur ;
- Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées – S. E. M. Ignacio Sánchez de Lerín, Ambassadeur d'Espagne ;
- Organe subsidiaire 3 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace – M^{me} Dayani Mendis, Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de Sri Lanka ;
- Organe subsidiaire 4 : Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes – S. E. M. Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon ;
- Organe subsidiaire 5 : Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – ~~Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées,~~ conformément à la décision CD/WP.626/Rev.3 – S. E. M. Yury Ambrazevich, Ambassadeur du Bélarus.

2. Que les organes subsidiaires se réuniront conformément au calendrier annexé à la présente décision.

Calendrier des réunions des organes subsidiaires, établi en application de la décision figurant dans le document CD/WP.626/Rev.3

Organe subsidiaire 1	10 mars (après-midi) ; 2 juin (après-midi) ; 3 juin (après-midi) ; 4 juin (matin et après-midi) ; 17 août (après-midi)	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
Organe subsidiaire 2	12 mars (après-midi) ; 9 juin (après-midi) ; 10 juin (après-midi) ; 11 juin (matin et après-midi) ; 7 août (après-midi)	Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
Organe subsidiaire 3	16 mars (après-midi) ; 7 juillet (après-midi) ; 8 juillet (après-midi) ; 9 juillet (matin et après-midi) ; 24 août (après-midi)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace
Organe subsidiaire 4	24 mars (après-midi) ; 4 août (après-midi) ; 5 août (après-midi) ; 6 août (matin et après-midi) ; 25 août (après-midi)	Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
Organe subsidiaire 5	17 mars (après-midi) ; 29 juin (matin et après-midi) ; 30 juin (après-midi) ; 1 ^{er} juillet (après-midi) ; 26 août (matin)	Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques – Programme global de désarmement – Transparence dans le domaine des armements – Transparence dans le domaine des armements – Les questions nouvelles et autres questions ayant trait aux travaux de fond de la Conférence pourraient aussi être examinées, conformément à la décision CD/WP.626/Rev.3

Amendements proposés par l'Iran

Option 1 : Conserver l'énoncé des fonctions des organes subsidiaires et, aux deux premiers alinéas, ajouter les membres de phrase ci-après :

- Organe subsidiaire 1 : « **avec pour thème général l'interdiction et l'élimination vérifiable, irréversible et transparente de toutes les armes nucléaires** », de sorte que l'alinéa se lise comme suit : « Organe subsidiaire 1 : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire, **avec pour thème général l'interdiction et l'élimination vérifiable, irréversible et transparente de toutes les armes nucléaires** »
- Organe subsidiaire 2 : « **passée et actuelle** », de sorte que l'alinéa se lise comme suit : « Organe subsidiaire 2 : Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées, avec pour thème général l'interdiction de la production **passée et actuelle** de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ».

Option 2: Reprendre textuellement, pour chacun des cinq organes subsidiaires, l'intitulé du ou des point(s) de l'ordre du jour correspondant(s) tel qu'énoncé dans le document CD/2183 :

- **Organe subsidiaire 1.** Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
- **Organe subsidiaire 2.** Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.
- **Organe subsidiaire 3.** Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
- **Organe subsidiaire 4.** Arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
- **Organe subsidiaire 5.** Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ; armes radiologiques. Programme global de désarmement. Transparence dans le domaine des armements.

Option 3: Supprimer l'intégralité du contenu de la troisième colonne du tableau pour tous les organes subsidiaires.

Amendements au projet de déclaration présidentielle, proposés par l'Iran

« Rien, de la présente déclaration présidentielle, n'est accepté tant qu'un accord n'a pas été obtenu sur l'ensemble d'un programme de travail qui rétablisse le mandat de négociation de la Conférence du désarmement pour ce qui est des questions fondamentales »

Projet de déclaration présidentielle

La Conférence du désarmement décide de confier à S. E. M. Felix Baumann, Ambassadeur de Suisse, la charge de tenir des consultations informelles ouvertes à tous en vue de déterminer si un terrain d'entente pourrait être trouvé pour traiter les questions ayant trait à l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence en accord avec les dispositions du Règlement intérieur de la Conférence, en particulier celles énoncées aux articles 3 et 18.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'Ambassadeur tiendra tout au plus deux réunions de consultation informelle à composition non limitée avec les États membres au cours de la session de 2020 de la Conférence.

L'Ambassadeur rendra compte à la Conférence, à titre personnel, de ses activités, au plus tard la dernière semaine de la deuxième partie de la session de 2020. Le rapport qu'il aura établi ne fera pas l'objet d'un accord et n'aura donc pas de statut.
